



Communiqué de presse
5 Février 2016

Stop Harcèlement de rue dénonce le recul du sénat sur la lutte contre le harcèlement dans les transports

Le Sénat examinait jeudi 28 janvier la « proposition de loi relative à la sûreté dans les transports publics de voyageurs », et a évacué la question du harcèlement d'un revers de main.

En effet, l'article 14 – à l'initiative de Madame la Députée Marie LE VERN – qui prévoyait différentes mesures de lutte et de prévention contre le harcèlement sexiste dans les transports, a été adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale (le 17 décembre 2015).

Ces mesures prévoyaient notamment « une formation adaptée pour les services de sécurité » ainsi qu'une « affirmation de la responsabilité des autorités organisatrices de transports » et demandaient un bilan annuel de leurs actions pour lutter contre ce phénomène.

Des initiatives plus que nécessaires pour faire reconnaître la spécificité de ce type de harcèlement, dont sont principalement victimes les femmes, et une amorce de véritable politique de lutte contre celui-ci.

Les sociétés de transporteurs concernées, auditionnées pour cet article, en avaient accepté le « principe », comme l'explique Madame La Députée dans son interview au Magazine Madmoizelle. Et ces dispositions adoptées en Commission à l'Assemblée Nationale se sont construites en cohérence avec le plan de lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports de Novembre 2015.

Malgré cela, et le retard aberrant que la France a encore dans la lutte contre le harcèlement, le Sénat a purement et simplement retiré cet article, qui n'a même pas été discuté en séance publique.

Le fait que les sénateurs ne soient pas personnellement inquiétés par ce phénomène ne devrait pas les empêcher pas de prendre en considération que 100 % des femmes sont harcelées dans les transports en commun (chiffre du Haut Conseil à l'Egalité en avril 2015).

Ce n'est pas fini !

Ce texte de loi sera de nouveau examiné le 10 février prochain, devant une commission mixte, composée à parité de membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Nous appelons la représentation nationale à soutenir et réintégrer l'article 14 dans la proposition de loi, et soutenons d'ici là et relayons l'appel de Madmoizelle à partager et faire entendre votre inquiétude à ce sujet sur les réseaux sociaux. Nous appelons également chacune et chacun à interpeller les élu-e-s !

#HarcèlementAgissons !

Pour agir, rejoignez les actions des antennes de #StopHarcèlementDeRue proches de chez vous !

Contact : stopharcelementderue@gmail.com